



L'an deux mille vingt et un, 9 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN  
Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 7  
Date de la convocation : 3 novembre 2021

**Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,  
Noémie SERRU,**  
**Absents : Victoire BEAUJOU,**

**Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il  
convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**  
**Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

#### **DCM 2021/ 66 : Décisions modificatives station-service**

M Francis Hozelle explique que la vente de carburant et donc l'achat a progressé par rapport aux années  
précédentes. Les prévisions budgétaires ont été sous estimées, il convient de procéder à des décisions  
modificatives en prévoyant les prochains achats et vente de carburants sur les deux mois restants, soit  
environ 30 000 €.

Le dépassement observé sur le compte 011 est de -9 616.22 €  
Il est donc proposé de prendre la DM suivante

Dépenses de fonctionnement  
Compte 011  
+ 40000 €

recettes fonctionnement  
compte 707  
+ 40 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait à Faux-la-Montagne, le 16 novembre 2021  
La Maire,  
Catherine MOULIN

